



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2024 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Ifaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

9 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

AP 2016-01 - Opération budgétaire n° 715

Par délibération du 28 juin 2023, le conseil municipal a augmenté le montant de l'enveloppe de cette autorisation de programme pour le porter à 928.758,15 € et a modifié la répartition des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES								
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
928.758,15 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	155.324,96 €	30.742,52 €	283.080,30 €	30.000,00 € RAR 113.025,73 €

En 2023, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à 128.768,40 €. Les montants des travaux mandatés sur cet exercice s'élèvent à 67.558,24 €, le solde, soit 61.210,16 € ont été reportés en restes à réaliser.

Il est précisé que cette autorisation de programme sera clôturée par délibération du conseil municipal après la réalisation des travaux dont les dépenses sont inscrites en restes à réaliser.

Il est proposé de réduire le montant de cette autorisation de programme de 14.257,33 € pour le ramener à 914.500,82 €.

DEPENSES								
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
914.500,82€	12.246€	26.879,50€	171.252,63€	106.206,51€	155.324,96€	30.742,52€	283.080,30€	128.768,40€ dont : réalisé: 67.558,24€ RAR: 61.210,16€

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXER** le montant de l'autorisation de programme à 914.500,82 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.


Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/04/2024





Bernard UTHURRY
